Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Parliamentary **Assembly**
Assemblée parlementaire

Doc. 11306
15 juin 2007

Les activités et les orientations de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe

Rapport
Commission des questions économiques et du développement
Rapporteur: M. Márton BRAUN, Hongrie, Groupe du Parti populaire européen (PPE/DC)

Résumé

Le rapport passe en revue les activités de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) pendant la période 2004-2006 et note la solide performance générale de la Banque, conforme à sa mission qui est d'aider les populations vulnérables et de répondre aux besoins des régions défavorisées en matière de développement et de reconstruction, notamment à la suite de catastrophes naturelles et de déplacements forcés de populations. C'est la vocation sociale de la CEB qui la distingue des autres banques et lui permet de promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe pour la construction d'une société plus juste et plus harmonieuse en Europe.

Comme les activités de la CEB et du Conseil de l'Europe sont complémentaires et mutuellement bénéfiques, cette relation pourrait encore être renforcée, notamment en matière d'identification et de préparation de projets valables. Ainsi, le Plan d'action du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe (Varsovie 2005), la Stratégie pour la cohésion sociale du Conseil de l'Europe pour 2004 et le Plan d'action 2006-2015 pour les personnes handicapées ouvrent un vaste champ d'action pour les Etats membres et pour les deux institutions. Plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe (Andorre, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, Monaco, le Monténégro, la Fédération de Russie, l'Ukraine et le Royaume-Uni) sont vivement encouragés à adhérer le plus rapidement possible à la CEB.

Le rapporteur salue l'intensification ces dernières années du redéploiement géographique du financement de la CEB en faveur du groupe cible des pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-est, dont la part des projets approuvés est passée de 48 % en 2004 à 80 % en 2006. Il exprime l'espoir que cette tendance se poursuivra à l'avenir et que la CEB pourra consacrer une part plus importante de ses ressources à ses Etats membres qui n'appartiennent pas à l'Union européenne. Le rapport recommande également à la CEB de renforcer ses liens avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque européenne d'investissement (BEI) pour tirer parti de leur présence et de leur expertise régionales ainsi que pour le co-financement de projets dans les pays cibles de la CEB.

F – 67075 Strasbourg Cedex, e-mail: assembly@coe.int
tel : + 33 3 88 41 2000, fax + 33 3 88 41 2776

Doc. 11306

A. Projet de recommandation

1. L'Assemblée Parlementaire a examiné les activités de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) sur la période 2004-2006. Elle a noté la solide performance générale de la Banque, conformément à sa mission qui est d'aider les populations vulnérables et de répondre aux besoins des régions défavorisées en matière de développement et de reconstruction, en particulier à la suite de catastrophes naturelles et de déplacements forcés de populations. La CEB se distingue d'autres banques par sa vocation sociale, qui lui permet de promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe pour bâtir une société plus juste et plus harmonieuse en Europe.

2. L'Assemblée se félicite de la récente adhésion de l'Irlande et de la Géorgie à la CEB et de l'intensification, en quelques années, du redéploiement géographique du financement de la CEB en faveur du groupe cible de pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, dont la part des projets approuvés, de 48% en 2004, est passée à 80% en 2006. Elle espère que cette tendance se maintiendra à l'avenir, ce qui permettra à la CEB de concentrer une part encore plus importante de ressources à ses Etats membres *non* membres de l'Union européenne, en particulier à l'Albanie, à la Bosnie-Herzégovine, à la Moldova, à la Serbie, à « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et à la Géorgie, qui sont confrontés à des problèmes de développement spécifiques et connaissent des difficultés à accéder aux marchés financiers internationaux à des conditions favorables.

3. L'action de la CEB et celle du Conseil de l'Europe sont complémentaires et mutuellement bénéfiques. Cette relation pourrait encore être renforcée, notamment en matière d'identification et de préparation de projets valables. A cet égard, l'Assemblée rappelle que la Stratégie pour la cohésion sociale du Conseil de l'Europe de 2004 signale que les gouvernements des Etats membres doivent s'engager tout spécialement en faveur de la protection des droits de l'homme des personnes risquant de devenir vulnérables, telles que les enfants, les jeunes, les migrants, les minorités ethniques, les personnes porteuses de handicap et les personnes âgées. Cette responsabilité doit se traduire par des actions spécifiques au niveau national en utilisant au mieux les ressources du pays et, le cas échéant, en mettant à profit l'expérience et les capacités de la CEB et du Conseil de l'Europe dans ce domaine.

4. Le Plan d'action 2006-2015 du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées, récemment rendu public, ouvre un vaste champ d'action pour les Etats membres, la proportion des personnes handicapées en Europe pour cause de maladie, d'accident et de conditions débilitantes pour les personnes âgées étant estimée actuellement à 10-15% de la population, un chiffre qui devrait augmenter régulièrement du fait de l'augmentation de l'espérance de vie et du vieillissement démographique. En conséquence, les Etats membres du Conseil de l'Europe devraient intensifier leur coopération avec la CEB et présenter davantage de projets bancables en vue de mettre en œuvre ce Plan d'action au niveau national.

5. A la suite du Plan d'action du 3e Sommet du Conseil de l'Europe, tenu à Varsovie les 16 et 17 mai 2005, de nouvelles activités pour la formation de magistrats, de gestionnaires de systèmes juridiques, d'administrateurs, de fonctionnaires et de responsables gouvernementaux, ainsi que pour le soutien des services publics de l'administration et de la justice, élargiront la portée des activités de la Banque. Elles peuvent contribuer à améliorer le fonctionnement de la justice dans les Etats membres, faciliter la coopération avec la Cour européenne des Droits de l'Homme et prévenir des violations répétées des droits de l'homme. Des pays tels que la Fédération de Russie, l'Ukraine, l'Arménie et l'Azerbaïdjan pourraient en particulier tirer profit de ces nouveaux domaines d'activités, mais ils doivent tout d'abord commencer par adhérer à la Banque. L'Assemblée espère que la CEB sera bientôt en mesure de cofinancer les premiers projets dans ce domaine.

6. L'Assemblée se félicite que la CEB ait renforcé sa capacité d'évaluation des projets par la création du Département d'Evaluation ex-post, ce qui permet à la Banque de faire une meilleure appréciation de sa propre performance, d'évaluer les efforts de ses partenaires, d'optimiser ses capacités administratives, d'ajuster sa gestion opérationnelle et de tirer les leçons de l'expérience pour que son action soit à l'avenir plus ambitieuse et plus ciblée. L'assistance technique de la CEB, y compris grâce à des bonifications de taux d'intérêt et à des dons, et le suivi durant tout le cycle des projets pourraient

également être renforcés. Pour cela, il semble nécessaire d'accroître les ressources humaines de la Banque.

7. La CEB n'étant pas présente sur le terrain dans ses Etats membres, il pourrait s'avérer très utile de renforcer les contacts avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque européenne d'investissement (BEI) afin de tirer profit de leurs présence et expertise régionales, notamment dans le cadre d'accords de coopération bilatéraux et du cofinancement de projets avec ces institutions, en particulier dans les pays cibles de la CEB.

8. En conclusion, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres :

8.1. d'examiner des moyens de renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et la CEB pour l'identification et la préparation de projets dans le groupe cible de pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est ;

8.2. d'encourager vivement les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas encore membres de la CEB (Andorre, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, Monaco, le Monténégro, la Fédération de Russie, l'Ukraine et le Royaume-Uni) à le devenir à la première opportunité ;

8.3. d'inciter les Etats membres à :

8.3.1. accélérer l'identification et la préparation de projets dans le cadre de programmes nationaux pour la cohésion sociale et de plans d'actions pour les personnes handicapées, en vue de présenter des projets pour un financement par la CEB ;

8.3.2. en s'inspirant du Compte fiduciaire norvégien, à envisager d'allouer des ressources supplémentaires pour une activité renforcée de la CEB en Europe orientale et du Sud-Est, en particulier pour ce qui est de la préparation des projets, des études de faisabilité, de l'assistance technique et des microprêts ;

8.3.3. à soutenir le renforcement des capacités de la CEB en matière d'évaluation et de suivi de projets par l'augmentation adéquate de ses ressources humaines ;

8.3.4. à renforcer l'action du Comité de Surveillance de la CEB en vue de superviser plus étroitement l'utilisation des frais de représentation ;

8.4. de proposer que la CEB :

8.4.1. renforce la coordination avec les institutions financières internationales en matière de projets et recherche des synergies de travail avec la BERD et la BEI dans les pays cible ;

8.4.2. porte une attention accrue au cofinancement de projets dans des Etats membres non membres de l'Union européenne ;

8.4.3. renforce ses ressources humaines pour consolider le suivi des projets, notamment par davantage de contrôles aléatoires et inopinés sur site, en particulier pour les programmes de prêts indirects ;

8.4.4. envisage de publier davantage d'informations sur sa mission, ses projets et ses principes de fonctionnement, à l'intention du grand public, dans les langues des pays du groupe cible ;

8.4.5. renforce l'assistance technique, avec le Conseil de l'Europe dans les domaines appropriés, pour les études de pré-faisabilité, faisabilité et évaluation des besoins dans les pays cible et soutienne des mesures pour les projets approuvés dans ces pays afin

d'améliorer leur gestion des fonds et leur capacité d'absorption, et pour accélérer la mise en œuvre des projets ;

8.4.6. mette progressivement un terme aux prêts indirects par le biais de banques intermédiaires et, dans l'intervalle, accroisse son contrôle sur les conditions financières appliquées par les intermédiaires aux emprunteurs finaux ;

8.4.7. promeuve une plus grande diversification géographique de son personnel, en particulier pour les fonctions d'encadrement supérieur.

B. Exposé des motifs par M. Márton Braun, Rapporteur

Table des matières

I. Introduction: contexte et présentation générale

II. La mission, les ressources et le fonctionnement de la Banque

III. Les activités de la Banque en 2004-2006

IV. Les suites données au 3e Sommet du Conseil de l'Europe : élargir le rôle de la Banque

V. Les suites données aux textes adoptés antérieurement par l'Assemblée

VI. La coopération de la Banque avec d'autres institutions

VII. Les défis qui se posent pour les futures activités de la Banque

* * *

I. Introduction: contexte et présentation générale

1. La Banque de Développement du Conseil de l'Europe[1] (la CEB ou encore «la Banque»), la plus ancienne des banques de développement de notre continent, est presque aussi ancienne que le Conseil de l'Europe. Établie en 1956 par le Comité des Ministres de notre Organisation sous la forme d'un accord partiel ayant pour vocation d'aider au réétablissement de réfugiés et personnes déplacées dans l'Europe occidentale de l'après-guerre, elle a célébré l'an dernier son 50ème anniversaire.

2. Ayant commencé ses activités avec huit membres fondateurs seulement et des moyens modestes (l'équivalent de 5,7 millions d'euros), la CEB s'est progressivement étendue jusqu'à couvrir 39 pays[2] et a ajouté de nouveaux domaines à ses activités. Ainsi, sur la période 1976-1989, la première augmentation officielle de capital et l'adhésion de nouveaux membres ont permis à la Banque de renforcer sa participation dans les pays du Sud de l'Europe ; les années après 1989, marquées par la réunification de l'Est et de l'Ouest de l'Europe, se sont quant à elles caractérisées par une focalisation sur les besoins considérables en développement dans les nouveaux Etats membres de la CEB en Europe orientale. Le dernier plan de développement de la Banque met l'accent sur les projets de développement social dans ces pays, partant du principe que les droits sociaux sont indissociables des droits de l'homme et reconnaissant aussi explicitement qu'il importe de concilier croissance économique et protection de l'environnement.

3. Il convient de noter qu'Andorre, l'Arménie, l'Autriche, l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, l'Ukraine et le Royaume-Uni ne sont pas encore membres de la CEB et ne contribuent donc pas à son action ni n'en bénéficient.

---

[1] Appelée au départ le «Fonds de réétablissement», elle s'est ensuite appelée jusqu'en 1999 «Fonds de développement social du Conseil de l'Europe».

[2] Albanie, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Saint-Siège (Etat observateur auprès du Conseil de l'Europe), Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, «ex-République yougoslave de Macédoine» et Turquie.

4. L'APCE a suivi de près les travaux de la Banque dès sa création, dans un premier temps par le biais de sa Commission des migrations, des réfugiés et de la population puis, depuis 2000, par sa Commission des questions économiques et du développement. En juillet 2005, M. Schreiner et plusieurs de ses collègues ont présenté une proposition de résolution sur les «activités et orientations de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe» (Doc. 10633), par la suite renvoyée à la Commission des questions économiques pour rapport. Le rapporteur de la Commission entend présenter un rapport pour débat à l'Assemblée en juin 2007, en conjonction, il l'espère, avec le débat sur la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

5. Dans sa proposition de résolution, M. Schreiner rappelait que le rôle de l'Assemblée est précieux pour garantir la supervision parlementaire de plusieurs organisations internationales qui n'ont pas d'organe parlementaire propre (citant en exemple la CEMT, l'OCDE et la BERD) par la tenue de débats réguliers sur leurs activités et orientations futures. Il regrettait que la propre Banque du Conseil de l'Europe ne reçoive pas une telle attention et proposait que les travaux de la CEB soient examinés au cours d'un débat qui pourrait s'inspirer du débat annuel sur la contribution de la BERD au développement économique en Europe centrale et orientale.

6. Le présent rapport passe en revue la performance de la Banque au cours de ces récentes années (principalement 2004-2006), les suites données aux recommandations antérieures de l'Assemblée et du 3e Sommet du Conseil de l'Europe, et la coopération avec des institutions partenaires. La Commission des migrations, des réfugiés et de la population fournira pour sa part une contribution sous la forme d'un avis sur les aspects liés aux réfugiés dans les travaux de la Banque. Le Rapporteur remercie les représentants de la Banque, en particulier M. Lars Kolte, Président du Conseil de direction, et M. Apolonio Ruiz Ligero, Vice-Gouverneur, ainsi que le Secrétariat de l'accord partiel sur la CEB, pour toutes informations et l'assistance qui lui ont été fournies dans la préparation du présent rapport.

II. La mission, les ressources et le fonctionnement de la Banque

Missions et activités

7. La CEB est une Banque de développement multilatérale à vocation sociale. Sa mission - financer le développement social et les projets de reconstruction en faveur de populations et de régions défavorisées - couvre la cohésion sociale à titre de priorité, à la suite du 2e Sommet du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 10-11 octobre 1997) et, comme elle y a été invitée dans le Plan d'action du Sommet de Varsovie (3e Sommet du Conseil de l'Europe) des 16-17 mai 2005, la Banque est sur le point de s'élargir encore pour s'orienter vers la mise en oeuvre de politiques visant à consolider la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, par exemple par la formation de magistrats, fonctionnaires et autres participants des services publics, ainsi que l'organisation, le fonctionnement et les infrastructures et services publics administratifs et judiciaires.

8. Les activités de la Banque couvrent plusieurs secteurs : l'éducation, la formation professionnelle, la santé publique, le logement social et la création d'emplois (en particulier dans les PME) ainsi que le développement urbain et rural, la protection de l'environnement et la conservation du patrimoine. Ses projets visent à améliorer les conditions de vie dans les régions moins favorisées ou touchées par des catastrophes naturelles dans les Etats membres, l'accent étant de plus en plus placé sur l'Europe centrale et du Sud-Est. 10 des 17 pays dits «en transition» ayant désormais adhéré à l'UE, ce qui leur donne un accès privilégié aux instruments financiers de cette dernière, il importe que la CEB recherche des synergies avec l'UE pour ce qui est du cofinancement de projets de développement dans ces pays et afin de concentrer davantage son propre financement sur les pays non membres de l'UE aux besoins de développement les plus pressants.

Ressources

9. Préserver le bon équilibre entre de saines pratiques bancaires et une mission sociale est vital pour préserver la capacité de la CEB à proposer des prêts d'un bon rapport qualité-prix destinés à des projets à vocation sociale dans le cadre de sa mission. La Banque ne recevant aucune contribution

annuelle de ses Etats membres, ses activités de prêt s'appuient sur ses propres ressources - en d'autres termes, le capital souscrit, les réserves et les bénéfices - ainsi que sur des capitaux levés sur les marchés financiers. Les capitaux propres de la Banque s'établissent actuellement à 4,7 milliards d'euros (dont 3,4 milliards sous forme de *capital souscrit* et 1,3 milliard sous forme de *réserves*). Outre la dernière augmentation officielle de capital en 1999, la base financière de la CEB est renforcée par l'accumulation de réserves grâce à l'affectation des bénéfices annuels de la Banque (équivalent à quelque 75 millions d'euros par an selon les prévisions du Plan de développement moyen terme), auxquelles viennent s'ajouter occasionnellement les souscriptions au capital effectuées par les nouveaux membres.

10. La CEB s'est vue attribuer la *meilleure notation (AAA)* par Standard et Poor's, Fitch Ratings et Moody's. Cela lui permet de lever des capitaux sur les marchés financiers internationaux aux meilleurs conditions possibles, et par là même de réduire le coût des prêts à ses clients. La Banque a renforcé sa mise en conformité avec les normes prudentielles internationales et ses bénéfices (88,5 millions d'euros en 2005 et 88,1 millions € en 2006) ont fait, de manière générale, montre d'une grande régularité, pour l'essentiel due à des recettes bancaires élevées, à des augmentations modérées de ses frais de fonctionnement et à des reprises relativement faibles de provisions. Une performance stable telle que celle-ci a permis à la CEB de constituer des réserves impressionnantes et la place parmi les meilleures institutions financières multilatérales en termes de retour sur fonds propres.

Fonctionnement et gestion

11. La Banque octroie **des prêts à long terme à ses membres, à des collectivités locales ou régionales et à des institutions financières** (publiques ou privées) ; toutefois elle ne prête ni à des particuliers, ni à des entreprises. Le traitement des prêts respecte un ensemble de critères sectoriels, géographiques et sociaux précis, et toutes les demandes de financement de projets doivent recevoir l'agrément des autorités nationales du pays concerné[3], être assorties de garanties suffisantes[4] et être présentées par l'intermédiaire du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe. Même si la préparation du dossier de demande incombe aux demandeurs, de plus en plus, la Banque aide ses clients à préparer leurs projets.

12. Les intérêts des prêts, fixes ou variables, sont calculés en fonction du loyer de l'argent pour la Banque - actuellement, celui-ci s'établit à des conditions avantageuses faites aux établissements notés AAA (comparables au **Libor** – ***L**ondon **I**nter-**B**ank **O**ffer **R**ate*) - auquel vient s'ajouter une marge modeste qui, dans certains cas, peut être encore réduite par le biais d'une bonification de taux d'intérêt grâce au mécanisme connu sous le nom de *Compte fiduciaire sélectif* (voir description ci-après). La durée du crédit peut aller jusqu'à 15 ans, avec une période de franchise éventuelle pouvant aller jusqu'à 5 ans. À l'heure actuelle, la Banque est deux à quatre fois plus compétitive en termes de marge sur le loyer de l'argent (en moyenne 0,2% - 0,25%) que des institutions similaires telles que la Banque mondiale et la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement, qui proposent des prêts avec des marges respectives de 0,57% et 1%.

13. Les **demandes de prêts** sont examinées par le personnel de la Banque du point de vue financier et technique, puis par le Conseil d'administration de la Banque, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe formulant un avis sur la recevabilité des projets du point de vue politique et social. La CEB finance jusqu'à 50% du coût total éligible des projets, mais peut aller jusqu'à 90% maximum dans les pays d'Europe centrale et du Sud-Est ainsi que dans les domaines d'action prioritaire. Les projets sélectionnés doivent être soumis à appel d'offres dans le respect des réglementations pertinentes[5].

[3] Le projet et le demandeur doivent recevoir cet agrément.
[4] La CEB accepte normalement les garanties apportées par le gouvernement de l'Etat membre, une collectivité locale ou une institution financière de première catégorie.
[5] Pour s'informer sur l'ensemble des critères d'éligibilité, le traitement des demandes de prêt et le suivi de la mise en oeuvre des projets, voir la Politique de prêts et de financement de projets de la CEB, juin 2006, sur www.coebank.org.

14. La CEB octroie pour l'essentiel des prêts, mais elle peut, à titre exceptionnel, accorder des bonifications d'intérêt et des dons financés par le biais du **Compte fiduciaire sélectif**, pour certains prêts concernant des projets à fort degré de priorité ou afin de répondre à des besoins de financement dans les pays éligibles liés à des situations d'extrême urgence. Le CSF et alimenté par les affectations de bénéfices de la Banque ainsi que par des contributions volontaires d'Etats membres (mais tout pays ou institution internationale qui le souhaite peut également apporter sa contribution à ce compte).

15. En 2006, la Banque a entamé le processus d'ajustement de ses règles et dispositions relatives aux politiques de financement de projets, dans le cadre des suites données aux **recommandations du 3e Sommet du Conseil de l'Europe**. Ce processus vise également à renforcer la cohérence du cadre d'action de la Banque et à rationaliser sa capacité de financement.

16. La CEB est dirigée par les organes suivants: le ***Conseil de direction***, présidé actuellement par M. Lars Kolte et composé d'un représentant de chaque État membre (ambassadeurs et représentants auprès du Conseil de l'Europe) ; le ***Conseil d'administration***, présidé actuellement par M. Rainer Steckhan et comprenant également un représentant de chaque État membre (habituellement issu du ministère national des Finances ou de la Banque centrale du pays) ; le ***Gouverneur***, M. Raphaël Alomar, assisté de trois vice-gouverneurs ; et le ***Comité de surveillance***, composé de trois membres choisis dans les Etats membres, à tour de rôle. Des agents du Conseil de l'Europe assurent le secrétariat de cet Accord partiel. En outre, fin 2006, 141 agents permanents originaires de 24 pays différents travaillaient à l'administration de la Banque sous l'autorité du Gouverneur.

17. Le siège de la Banque est situé à Strasbourg, son administration étant basée à Paris. Bien que rattachée au Conseil de l'Europe et soumise à l'autorité suprême de ce dernier, la Banque est pleinement autonome en matière de prise de décision et de gestion.

III. Les activités de la Banque en 2004-2006

18. Les activités de la CEB ces trois dernières années ont été marquées par un certain nombre d'événements qui ont fait date. **En 2004**, la CEB a été la première institution financière internationale à mettre en oeuvre un **nouveau système prudentiel** - conformément aux recommandations du Comité de Bâle pour la mesure de la solvabilité, le renforcement du niveau de liquidités et de la capacité grâce à un meilleur contrôle des risques. Ceci a abouti à une modération du volume du portefeuille de prêts et à un accroissement significatif du bénéfice (de 28 millions d'euros, soit 33% de plus que les 87 millions d'euros enregistrés en 2003) et des actifs. Une autre conséquence bienvenue a été un renforcement des opérations dans les pays en transition, une évolution qui a été indubitablement facilitée par l'adhésion de 10 pays d'Europe centrale et orientale à l'UE, ce qui leur a permis d'améliorer leur notation. Cette année là, la Banque a également accueilli dans un premier temps la Serbie-Monténégro, puis l'Irlande en tant que **nouveaux membres**. En janvier 2007, la Géorgie les a rejoints.

19. Son plan de développement 1999-2004 ayant été mené à terme avec succès, les organes directeurs de la Banque ont adopté un **nouveau plan à moyen terme pour 2005-2009**. Ce nouveau cadre d'activités est clairement ancré sur l'objectif principal de continuer à augmenter les opérations de la CEB en faveur du développement social en Europe centrale, orientale et du Sud-Est, avec l'ambition de consacrer au moins la moitié des nouveaux prêts à un groupe cible de pays (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Pologne, Slovaquie, Roumanie, Serbie-Monténégro[6], Slovénie, «ex-République yougoslave de Macédoine», Turquie et, plus récemment, Géorgie) qui, à eux tous, représentent moins de 17% du capital souscrit de la CEB.

20. À cette fin, **les partenariats de la CEB avec d'autres institutions financières et organisations internationales** (telles que l'Union européenne, la BERD et les agences spécialisées des Nations-Unies) seront renforcés pour une plus grande visibilité de l'expertise multilatérale et un meilleur partage des risques, ainsi que pour une plus grande complémentarité par le biais de financement. Le plan d'action,

[6] Jusqu'à la séparation en 2006, après quoi, seule la Serbie est demeurée membre de la CEB.

évolutif, prévoit également le **recours accru aux ressources de comptes fiduciaires**, en particulier en faveur de projets dans les pays des Balkans, et une implication plus forte de la CEB dans des activités d'assistance et de suivi liées au dialogue politique et à la préparation des projets, ainsi qu'à l'évaluation ex post. À la suite des recommandations formulées par le 3e Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, la Banque a entrepris **d'ajuster ses règles en matière de financement de projets** (voir chapitres ci-dessous).

21. Le bilan et les comptes de la CEB pour 2005 ont été présentés pour la première fois selon un **format respectant les IFRS (normes internationales pour le reporting financier)** telles qu'adoptées par l'Union européenne qui les utilise. Certains chiffres de 2004 ont également été retraités pour s'aligner sur la méthodologie des IFRS (voir tableau 1 en annexe). Si l'on en juge des opinions formulées par l'auditeur externe (PricewaterhouseCoopers Audit) et par le Comité de Surveillance de la CEB, les comptes de cette dernière sont pleinement conformes à des normes élevées de transparence, de précision et de gestion de risque.

22. L'activité de la Banque s'est considérablement intensifiée **en 2005**, avec un record historique d'approbations de financement de projets. En fin d'exercice, la CEB opérait dans 32 de ses 38 Etats membres avec 42 nouveaux projets, pour un total de 2,52 milliards d'euros (contre 1,75 milliard d'euros en 2004) ventilés comme suit:

> 1,411 milliard d'euros consacrés à renforcer l'intégration (notamment l'aide aux réfugiés, aux migrants et aux populations déplacées, le logement social, la création et la préservation d'emplois dans les PME, la formation professionnelle, la modernisation urbaine et rurale) (en 2004, 781 millions d'euros) ;
>
> 768 millions d'euros consacrés à la gestion socialement responsable de l'environnement (notamment la prévention des catastrophes naturelles écologique, la protection de l'environnement et la protection du patrimoine historique et culturel) (en 2004, 712 millions d'euros) ;
>
> 338 millions d'euros consacrés au développement du capital humain (notamment l'éducation et la santé) (en 2004, 258 millions d'euros).

23. 53% des prêts approuvés en 2005 (contre 48% en 2004) ont été accordés en faveur des pays prioritaires d'Europe centrale et du Sud-Est. Le volume des prêts décaissés cette même année s'est élevé à 1,56 milliard d'euros - soit une augmentation de 1,8% par rapport à 2004 (avec 1,53 milliards d'euros), pour 66 projets dans 21 pays.

24. Le **Compte fiduciaire norvégien** est un outil utile pour le renforcement de l'activité de la CEB dans les pays de l'Ouest des Balkans. Établi en 2003 avec une dotation de 2 millions d'euros, il a apporté (en deux ans d'existence) un appui des plus précieux (grâce à des études de faisabilité, a l'assistance technique, à des investissements à toute petite échelle ainsi qu'à un programme de subventions pour les étudiants) à 19 projets en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-Monténégro et «ex-République yougoslave de Macédoine», ainsi que plusieurs projets d'envergure régionale. Ces projets ont permis de réaliser des unités de logement social pour les réfugiés et migrants, de créer des emplois dans des micro-entreprises destinés à des groupes de populations vulnérables, de moderniser des centres de formation et de mener une étude régionale sur les réformes en matière de logement social en Europe du Sud-Est. Ce Compte a été renouvelé en 2006, les autorités norvégiennes l'ayant abondé de 1 million € supplémentaire.

25. Le propre **Compte fiduciaire sélectif** de la Banque a été utilisé pour financer une bonification des taux d'intérêt de certains prêts (2,92 millions d'euros pour 9 projets en 2004, 4,4 millions d'euros en 2005 et 7,1 millions d'euros en 2006), pour des dons destinés à des actions humanitaires (en faveur de plusieurs projets en Bosnie-Herzégovine, Serbie-Monténégro, Estonie, Moldova et Bulgarie, pour une valeur totale de 0,82 million d'euros en 2004 et de 1,28 million d'euros en 2005) et de lancer des projets en Europe du Sud-Est.

26. Pour illustrer l'action sectorielle et géographique de la Banque (voir tableaux 2 et 3 en annexe), votre Rapporteur a choisi de passer en revue les principales décisions de financement en 2005. Ainsi, pour ce qui concerne la ligne d'action «*aide aux réfugiés, aux migrants et aux populations déplacées*», la CEB a attribué la majeure partie de son financement à un programme à grande échelle (300 millions d'euros) de soutien aux crédits immobiliers destinés aux émigrés en situation régulière en Espagne ; deux projets plus petits ont été approuvés en Serbie-Monténégro (20 million d'euros pour la construction et la rénovation de logements destinés aux réfugiés et personnes vulnérables en Serbie) et en Hongrie (5 millions d'euros en soutien au logement social, à l'éducation et à la formation professionnelle pour les communautés roms).

27. Dans le domaine du *logement social*, les plus gros projets ont été approuvés pour la Roumanie (140 millions d'euros), le Danemark (100 millions d'euros) et la Finlande (70 millions d'euros) en faveur des catégories sociales à bas revenus. En outre, au titre d'une ligne d'action complémentaire, *l'aide à la modernisation urbaine et rurale*, 224 millions d'euros ont été apportés pour des projets destinés à réhabiliter des infrastructures délabrées et à améliorer les services sociaux en Pologne, en Hongrie, en Serbie-Monténégro, en Finlande, en Bulgarie, en Croatie, en Roumanie et en Turquie.

28. La ligne d'action *création et préservation d'emplois dans les PME* est demeurée la principale bénéficiaire du financement de la CEB en 2005 (22% de l'ensemble des projets approuvés et 31% de l'ensemble des décaissements). Ces fonds ont été draînés vers huit nouveaux Etats membres de l'UE par l'intermédiaire de partenaires allemands et italiens au titre des programmes joints CEB-UE et sous forme de prêts directs à la Turquie (200 millions d'euros), à la Finlande (60 millions d'euros), à la Hongrie (65 millions d'euros), à la Slovénie (30 millions d'euros), à la Bulgarie (14,5 millions d'euros), à «l'ex-République yougoslave de Macédoine» (10 millions d'euros), auxquels viennent s'ajouter une ligne de crédit de 20 millions d'euros pour la Serbie-Monténégro et une autre de 100 millions d'euros en faveur de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de la République tchèque, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Turquie.

29. En 2005, la CEB a entrepris plusieurs grands projets en matière de *reconstruction et prévention liée à des catastrophes naturelles ou écologiques*. Elle a accepté de financer des grands projets pour mieux contrôler les inondations en Pologne (251 millions d'euros) et pour entreprendre des travaux de rénovation en Roumanie (60 millions d'euros) et en Serbie-Monténégro (9,6 millions d'euros). En outre, d'importants capitaux ont été réservés pour des investissements destinés aux économies d'énergie et à la réduction de la pollution dans les Länders de l'est de l'Allemagne (200 millions d'euros), en Lettonie (100 millions d'euros), au Portugal (70 millions d'euros) et en République tchèque (20 millions d'euros).

30. Enfin, des ressources significatives ont été attribuées à des projets destinés à des améliorations dans les infrastructures éducatives et médicales, les services de soins de santé et les institutions de soins pour personnes âgées (en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Espagne et dans les Länder de l'Est de l'Allemagne).

31. Si l'on examine les chiffres consolidés concernant les *approbations de projets* **pour 2006** (2,46 milliards d'euros pour 37 projets), on note **une croissance sans précédent de l'activité de prêt au groupe cible** de pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est, cette part d'activité étant passée de 53% du total des approbations en 2005 à 80% en 2006, même si le volume global d'activité a été maîtrisé et est resté stable. La part du lion (un tiers de l'ensemble des fonds attribués en 2006) a été réservée, via le gouvernement central, pour 8 projets en Roumanie. La moitié de ce financement servira à rénover les systèmes de gestion des eaux (notamment la reconstruction après des inondations, l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et les mesures de maîtrise des inondations), le reste étant utilisé pour la rénovation de bâtiments socioculturels et monuments historiques, ainsi que pour la consolidation d'infrastructures éducatives et de centres sociaux pour les enfants et familles à risque.

32. Le volume des *décaissements de prêts* en 2006 s'est élevé au total à 1,64 milliard € (pour 76 projets), dont 49% sont allés aux pays du groupe cible, tandis que l'encours de prêts atteignait un total de près de 12 milliards € répartis sur 33 pays. Comme pour les années précédentes, la part de financement en faveur des projets sociaux (y compris l'aide aux groupes de population vulnérables, en faveur des

petits entrepreneurs et pour la modernisation urbaine) a augmenté, tant en termes de prêts approuvés que de décaissements. Elle a concerné plus de la moitié de l'activité de prêt (voir Tableau 2 en annexe) depuis 2002.

33. Outre un financement direct substantiel, en particulier dans le cas de la Roumanie, de la Hongrie et de la Pologne, les pays d'Europe centrale et orientale seront les bénéficiaires finaux de l'ensemble du financement (au total 667,5 millions d'euros) alloué par la CEB par le biais de banques allemandes, italiennes et suédoises[7]. Les «prêts intermédiés» sont essentiellement conçus pour être utilisés dans les actions de création et de préservation d'emploi, ainsi que pour les infrastructures sociales et municipales. Plus de la moitié de ces prêts ira spécifiquement à l'Europe du Sud-Est, ainsi que deux dons (de 0,5 million d'euros chacun) qui sont destinés à la Serbie et à la Bosnie-Herzégovine pour financer respectivement des micro-prêts au logement destinés aux réfugiés et l'accueil de personnes déplacées qui reviennent dans le pays. Plusieurs nouveaux projets pour un total de 150 millions € visent à fournir des logements pour les immigrants en Espagne, et 200 millions € supplémentaires seront alloués à l'Albanie, au Danemark, à la Finlande, à la Moldova, à l'Estonie, à la Lettonie et à la Lituanie dans le domaine du logement social.

34. En 2006, la Banque a terminé un programme d'évaluations ex post de 11 de ses projets concernant les catastrophes naturelles. Les résultats des évaluations sont largement positifs, puisqu'ils indiquent que tous les projets ont atteint leurs objectifs et ont été mis en œuvre efficacement. L'évaluation a toutefois recommandé que, pour maximiser la valeur ajoutée de la CEB dans ce domaine, la Banque consolide sa capacité technique en renforçant ses ressources humaines et en recourrant davantage à des spécialistes externes. En tout, les projets comportant une action environnementale ont concerné environ un tiers du financement de la CEB entre 2002 et 2006. La gestion de l'environnement demeurant un point central de son action, la CEB a réaffirmé son attachement au développement durable en signant les Principes européens pour la Charte de l'environnement promouvant une approche commune sur la question entre les institutions financières européennes, notamment la BERD et la BEI.

35. Dans l'ensemble, l'on peut dire que les activités de la CEB au cours des années 2004 à 2006 ont pleinement servi la mission sociale de la Banque et ont marqué un tournant, du fait de l'augmentation spectaculaire du financement destiné à des pays cible en Europe centrale et orientale. Le Rapporteur espère que ce rythme ne fléchira pas à l'avenir et que la Banque accentuera encore son action en faveur des plus démunis de ses Etats membres qui ne font pas partie de l'UE.

IV. Les suites données au 3e Sommet du Conseil de l'Europe: élargir le rôle de la Banque

36. En réponse au Plan d'action du Sommet de Varsovie (3e Sommet du Conseil de l'Europe) des 16 et 17 mai 2005, la CEB a entamé un débat en interne sur les mesures à prendre pour faciliter la mise en oeuvre de politiques destinées à la consolidation de la démocratie, de l'État de droit et du respect des droits de l'homme (par exemple, par le biais de la formation des magistrats, fonctionnaires de l'administration publique et autres participants à la vie publique, ainsi que fourniture de services publics de nature administrative et judiciaire) dans ses Etats membres.

37. Il semble que la Banque peut mettre en oeuvre ces propositions en apportant des modifications mineures à son statut, ce qui a été décidé à la réunion annuelle jointe de la CEB de juin 2006. De nouvelles activités dans le domaine des programmes de formation destinée aux magistrats, au gestionnaire de système judiciaire, administrateur, fonctionnaire de la fonction publique et membre du gouvernement seront progressivement intégrés au corps des activités principales de la Banque dans le cadre du développement du capital humain, tandis que le soutien aux infrastructures des services publics administratifs et judiciaires tireront davantage profit de travaux de construction et de rénovation, en particulier pour ce qui concerne les bâtiments pénitentiaires. Des pays tels que la Fédération de Russie,

[7] Les projets assurés par l'intermédiaire des banques allemandes seront réalisés dans le cadre de la coopération avec la Facilité de Financement pour les PME multi-pays de l'UE, le Programme d'action préparatoire et le programme SELP II (qui vise spécifiquement la Turquie).

l'Ukraine, l'Arménie et l'Azerbaïdjan auraient tout particulièrement à gagner dans ces nouveaux secteurs d'activité, mais, avant tout, ils doivent devenir membres de la Banque.

38. C'est pourquoi la Banque a entrepris des ajustements à ses réglementations en matière de financement de projets. Le Rapporteur se réjouit d'une nouvelle disposition temporaire, dans ces réglementations, qui prévoit la possibilité d'envisager une part accrue de financement, jusqu'à 90% du coût du projet (autrement dit, au-delà du seuil habituel de 50%) pour des projets en faveur de groupes de populations défavorisées (réfugiés, migrants et personnes déplacées) et de régions défavorisées (à la suite de catastrophes naturelles ou écologiques, mais pouvant également bénéficier de mesures préventives), ainsi que dans le groupe cible de pays de la CEB. Il est ainsi possible de renforcer considérablement la valeur ajoutée, l'impact et la visibilité de l'action de la CEB.

V. Les suites données à des textes adoptés antérieurement par l'Assemblée

39. Au cours de la période 2004 à 2006, l'Assemblée a fréquemment fait référence à la CEB dans ses textes adoptés. Un certain nombre d'entre eux incitaient vivement les Etats membres à s'impliquer davantage dans l'identification de projets destinés à soutenir des groupes de populations vulnérables, le développement humain et les mécanismes de solidarité, afin de faire un meilleur usage des possibilités de financement proposé par la CEB. Les initiatives de l'Assemblée concernaient les domaines suivants:

- amélioration de la situation des réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées, migrants et familles de personnes disparues en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et les pays de la CEI (Résolutions 1404 (2004), 1414 (2004), 1428 (2005), 1429 (2005), 1497 (2006), 1521 (2006) Recommandations 1645 (2004), 1667 (2004), 1718 (2005), 1767 (2006)), en particulier pour ce qui est des structures de réception, le logement, gestion de données, politique de codéveloppement et initiatives de reconstruction de l'après conflit ;
- recommandations spécifiques par pays invitant l'Ukraine, les pays du Caucase et la Fédération de Russie à adhérer à la CEB (Résolutions 1404 (2004), 1428 (2005), 1497 (2006), 1499 (2006), Recommandation 1667 (2004)) et encourageant les pays d'Europe du Sud-Est à tirer pleinement avantage de leur appartenance à la CEB (Recommandations 1664 (2004), 1721 (2004), Résolution 1383 (2004)) ;
- élargissement de la portée des activités de la CEB à la lumière des propositions formulées lors du 3e Sommet du Conseil de l'Europe (Recommandation 1712 (2005), Résolution 1516 (2006)) ;
- coopération institutionnelle avec la Commission européenne, la Banque européenne d'Investissement, la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement et le Bureau du Haut commissaire aux réfugiés des Nations-Unies (Résolutions 1365 (2004), 1451 (2005), Recommandation 1729 (2005)) ;
- appel aux Etats membres de la CEB afin qu'ils soutiennent les activités de la Banque dans le domaine du logement social, notamment en présentant des projets d'investissement pour un financement (Résolution 1486 (2006)) ;
- proposition d'organiser une conférence des donneurs, sous les auspices de la CEB, afin de lever des fonds pour la mise en oeuvre de plans d'actions régionaux destinés à préserver les ressources en eau (Recommandation 1669 (2004)).

40. Comme le montrent les parties précédentes du présent rapport, les projets de la CEB ne manquent pas dans le domaine prioritaire de l'aide aux "personnes en mouvement" (réfugiés, personnes déplacées, Roms) et aux groupes de population vulnérables, et la Banque augmente ses initiatives en faveur du développement du capital humain. Cependant, votre Rapporteur aimerait s'adresser aux Etats ayant adhéré plus récemment à la CEB comme les pays d'Europe du Sud-Est[8], et les exhorter à présenter davantage de propositions de projets en matière de développement du capital humain. A l'évidence, des pays tels que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie et l'Ukraine devraient réactiver et accélérer le processus afin d'adhérer à terme à la CEB.

[8] Incluant la Moldova et la Géorgie.

VI. La coopération de la Banque avec d'autres institutions

41. Comme indiqué plus haut, la CEB accorde une attention considérable, et croissante, au développement de partenariats avec d'autres institutions financières et organisations internationales, en particulier l'Union européenne, la BERD et les agences spécialisées des Nations-Unies. Cette coopération permet à la CEB d'élargir la portée de son action tout en conservant le contrôle du risque d'investissement et d'optimiser le développement de projets afin que les pays bénéficiaires en tirent le meilleur profit. À terme, cette relation pourrait également renforcer la visibilité de l'action de la Banque.

42. Au titre de mémorandums d'accord bilatéraux et multilatéraux conclus depuis 1999, la CEB met en oeuvre des programmes de coopération avec la ***Commission européenne***, la ***BEI*** (Banque européenne d'Investissement), la ***BERD*** (Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement), la ***BNI*** (Banque nordique d'Investissement), l'***IFC*** (Société financière internationale) et la **Banque mondiale**. Au côté de ces institutions, la CEB est un partenaire à part entière dans le Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est, qui se transforme actuellement en un Conseil de coopération régionale.

43. Un accord spécial de partenariat tripartite avec la Commission européenne et la ***Kreditanstalt für Wiederaufbau*** (KfW) permet à la CEB de renforcer le financement et le cofinancement de projets en faveur du développement des PME et des collectivités locales en Europe centrale et orientale. En 2006, un accord de coopération supplémentaire a été signé avec la Commission européenne pour établir un cadre de cofinancement des projets de développement urbain, avec la BEI, grâce à une combinaison de prêts et de dons, tel que prévu dans l'initiative JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas*).

44. Poursuivant leur coopération, le Département d'évaluation ex-post de la CEB et le Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale ont organisé conjointement, en 2006, une conférence majeure sur «Gestion du risque de catastrophe: tirer les leçons de l'évaluation», à laquelle ont participé des représentants d'organisations multilatérales, bilatérales et non-gouvernementales. Tout en notant une complémentarité significative de leur action, les participants ont reconnu que les organisations humanitaires sont mieux à même d'apporter une aide d'urgence, alors que les institutions financières internationales apparaissent à l'évidence mieux adaptées pour apporter un soutien à long terme aux efforts de reconstruction et de développement, ainsi que pour financer des projets de prévention et de réduction des risques. Outre le renforcement de la coordination multilatérale entre les organisations bailleurs de fonds, un plan d'action de cette conférence pourrait amener à entreprendre des programmes conjoints d'évaluation pour renforcer l'impact de leurs travaux. De plus, la CEB a également mené avec la BERD une évaluation conjointe d'un programme de création d'emplois multi-projets, ouvrant ainsi des perspectives pour une action plus efficace et complémentaire dans les limites des mandats des deux institutions.

45. La CEB a également des contacts de travail avec des organisations internationales non financières, en particulier des agences spécialisées des Nations-Unies telles que le ***HCR*** (Bureau du Haut Commissaire aux réfugiés des Nation Unies), l'***OMI*** (Office des migrations internationales), le ***PNUD*** (Programme des Nations-Unies pour le développement), l'***UNICEF*** (Fonds pour l'enfance des Nations-Unies), la ***CEE-NU*** (Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies) et l'***OMS*** (Organisation mondiale de la santé). Outre son expérience des projets joints non récurrents, la Banque entend renforcer sa coopération avec l'UNICEF et le PNUD par la signature d'accords bilatéraux de coopération en 2007.

46. Une relation plus structurée avec le HCR basée sur un mémorandum d'entente signé en 2005 projette d'utiliser de manière plus intensive le Compte fiduciaire sélectif de la CEB pour des dons, en particulier en faveur des populations déplacées en Europe du Sud-Est, et pour faciliter la préparation et le suivi des projets. En 2004, le HCR a aidé à lancer un projet (de 8 millions d'euros) en Bosnie-Herzégovine et, en 2005, un autre projet (de 20 millions d'euros) en faveur de la Serbie. Les dons de la CEB à ces pays sur la période 2004-2006 ont été administrés par le HCR.

47. Dans le contexte du ***Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est***, la CEB a approuvé une quarantaine de projets pour une valeur de 1,6 milliard d'euros et offert 9 dons pour 3,3 millions d'euros au total sur la période 2004-2006. Cinq de ces projets ont été cofinancés avec la Banque mondiale (dont un avec la participation de la BEI et de la Société financière internationale) et un autre a été aussi financé avec la BEI et la BERD. Etant donné que la CEB et la BERD ont des mandats complémentaires, leur coopération pourrait être renforcée, en particulier en Europe du Sud-Est. Le Rapporteur est persuadé que la CEB pourrait ainsi tirer un meilleur parti de l'expertise et des contacts locaux de la BERD, en particulier de ses bureaux régionaux, pour le développement de projets dans la région.

VII. Les défis pour les activités futures de la Banque

48. Etablie il y a cinquante ans, la Banque de développement du Conseil de l'Europe est la plus ancienne des institutions financières multilatérales en Europe. Au nom de ses 39 Etats membres, elle promeut les valeurs de solidarité, de cohésion sociale et de développement durable par le biais de projets d'investissement à forte valeur ajoutée sur le plan social. Les actions de la CEB et du Conseil de l'Europe sont complémentaires et mutuellement bénéfiques.

49. Dans ce contexte, le Rapporteur souhaite rappeler la Stratégie du Conseil de l'Europe de 2004 pour la cohésion sociale, qui signale que les gouvernements des Etats membres doivent prendre l'engagement spécial de protéger les droits de l'homme de ceux qui risquent de devenir vulnérables, par exemple les enfants, les jeunes, les migrants, les minorités ethniques, les personnes porteuses d'un handicap et les personnes âgées. Cette responsabilité devrait se traduire par des actions spécifiques au niveau national en utilisant au mieux les ressources de chaque pays et, lorsque cela est approprié, en tirant avantage de l'expérience et des capacités de la CEB dans ce domaine.

50. En outre, le Plan d'action 2006-2015 du Conseil de l'Europe pour les personnes handicapées, récemment rendu public, ouvre un vaste champ d'action pour les Etats membres, la proportion des personnes handicapées en Europe pour cause de maladie, d'accident et de conditions débilitantes pour les personnes âgées étant estimée à 10-15% de la population, un chiffre qui devrait augmenter régulièrement du fait de l'augmentation de l'espérance de vie et du vieillissement démographique. Ce document stratégique invite les Etats membres du Conseil de l'Europe à intensifier leur coopération avec la CEB et à «présenter davantage de projets bancables en vue de mettre en œuvre ce Plan d'action au niveau national».

51. Des poches de pauvreté et d'exclusion sociale existent, certes, dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe, toutefois les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est ont, dans ce domaine, des besoins particulièrement criants et des moyens modestes. L'attention particulière accordée par la CEB à cette région devrait être maintenue et approfondie, en particulier concernant l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Moldova, la Serbie et « l'ex-République yougoslave de Macédoine », pays couverts par les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté élaborés en coopération avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi que la Géorgie.

52. A la suite du Plan d'action de Varsovie (3^{e} Sommet du Conseil de l'Europe) des 16 et 17 mai 2005, de nouvelles activités pour la formation de magistrats, de gestionnaires de systèmes juridiques, d'administrateurs, de fonctionnaires et de responsables gouvernementaux, ainsi que pour le soutien des services publics de l'administration et de la justice, élargiront la portée des activités de la Banque. Elles peuvent contribuer à améliorer le fonctionnement de la justice dans les Etats membres, faciliter la coopération avec la Cour européenne des Droits de l'Homme et prévenir des violations répétées des droits de l'homme. Des pays tels que la Fédération de Russie, l'Ukraine, l'Arménie et l'Azerbaïdjan pourraient en particulier tirer profit de ces nouveaux domaines d'activités, mais ils doivent tout d'abord commencer par adhérer à la Banque. Le Rapporteur espère que la CEB sera bientôt en mesure de cofinancer les premiers projets dans ce domaine. En outre, la perspective de financer des projets liés à la protection des droits de l'homme et à l'Etat de droit offre de nouvelles raisons au Royaume-Uni et à l'Autriche d'envisager de devenir membres de la CEB.

53. Nous ne pouvons que nous réjouir que la CEB ait renforcé sa capacité d'évaluation des projets en créant, en 2004, le Département d'évaluation ex-post qui lui permet de faire une meilleure appréciation de sa propre performance, d'évaluer les efforts de ses partenaires, d'optimiser ses capacités administratives, d'ajuster son management opérationnel et de tirer les leçons de l'expérience pour qu'à l'avenir, son action soit plus ambitieuse et plus ciblée. Après avoir achevé en 2006 le premier cycle d'évaluation sur les projets relatifs à la reconstruction après des catastrophes naturelles, la même année, on a entamé les programmes suivants d'évaluation dans le domaine de la création d'emplois et du logement social, et deux autres programmes sur les secteurs de la santé et de l'éducation vont être lancés en 2007. Pour de multiples raisons, la CEB n'est quasiment pas présente sur le terrain dans ses Etats membres, c'est pourquoi des contacts plus étroits avec la BERD et la BEI en vue de tirer profit de leurs bureaux régionaux et de leur expertise locale pourraient s'avérer très utile pour lancer des projets conjoints et tout au long du cycle de projets de la CEB.

54. Le Rapporteur est persuadé que la CEB pourrait réduire progressivement la part de financement indirect dans son portefeuille de prêt en vue de renforcer son contrôle sur les conditions de financement appliquées par les intermédiaires aux bénéficiaires finaux, et renforcer ainsi la valeur ajoutée de son action dans les Etats membres présentant un profil de risque plus élevé, en particulier les pays non membres de l'UE du groupe cible. Il est persuadé qu'une telle orientation viendrait étayer l'ambition de la CEB de devenir *la* banque de référence pour le développement social en Europe tout en préservant un équilibre raisonnable entre une solide performance financière et sa vocation sociale.

55. La visibilité de la CEB et de son action dans les Etats membres pose encore problème. En s'appuyant sur la Stratégie de communication de 2006 de la CEB, toutes les parties intéressées – notamment les représentants des gouvernements, les parlementaires, les pouvoirs locaux, le Conseil de l'Europe et ses partenaires institutionnels – devraient s'impliquer plus activement, par exemple en mettant à profit toutes les occasions de mentionner ou citer le travail de la Banque et son potentiel d'intervention au niveau de chaque pays. La Banque, pour sa part, pourrait envisager de diffuser davantage d'informations au grand public sur sa mission, ses projets et ses principes de fonctionnement, dans les langues des pays du groupe cible, ainsi que de publier des informations contextuelles plus détaillées sur son site Internet.

56. Durant les discussions sur ce rapport au sein de la Commission, l'un des participants a suggéré que la Commission des questions économiques pourrait « prendre le pouls » des activités de la CEB de manière plus fréquente. Le Rapporteur propose donc que la Commission invite des représentants de la CEB sur une base annuelle pour un échange de vue concernant les activités de la Banque.

Annexe

Tableau 1: Chiffres clés concernant les activités de la CEB, en millions d'euros

	2003	**2004**	**2005****	**2006****
Prêts décaissés dans l'année	1 589	1 530	1 559	1640,2
• Dont part consacrée aux pays cible	380	586	798,3	803,7
Projets approuvés dans l'année (volume)	2 149	1 751	2 517	2 460
• Dont part consacrée aux pays cible	526	840	1 334	1 968
Prêts décaissés depuis le début	20 303	21 833	23 392	25 032
Prêts en cours	9 903	10 765	11 483	11 965
Fonds propres (après affectation des résultats)	4 358	4 529*	4 610	4 698
Capital souscrit (au 31 décembre)	3 249	3 294*	3 294	3 294
Capital libéré (au 31 décembre)	363	368,6	368,6	368,6
Réserve générale (au 31 décembre)	877	1 125	1 236	1 316
Bénéfice	86,9	121,0*	88,5	88,1
Compte fiduciaire sélectif (disponible au 31/12)	33,7	37,7	24,8	23,2

*Retraité selon les IFRS ; ** Conformément aux IFRS.

Tableau 2: projets de la CEB approuvés par secteur (2004-2006), en millions d'euros

Secteur	**2004, montant** et **%**		**2005, montant** et **%**		**2006, montant** et **%**	
Cohésion sociale						
- aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	26,0	1,5	325,0	12,9	150,0	6,1
- logement social	100,0	5,7	310,0	12,3	199,9	8,1
- création d'emplois dans les PME	416,0	23,8	552,0	22,0	786,0	32,0
- modernisation urbaine et rurale	239,2	13,6	224,0	8,9	293,7	11,9
Sous-total	***781,2***	***44,6***	***1 411,0***	***56,1***	***1429,6***	***58,1***
Gestion de l'environnement						
- aide aux régions touchées par des catastrophes naturelles et prévention	399,4	22,8	320,6	12,7	109,2	4,5
- Protection de l'environnement	282,1	16,1	412,3	16,4	536,6	21,8
- Protection du patrimoine historique	30,4	1,8	35,2	1,4	108,2	4,4
Sous-total	***712,0***	***40,7***	***768,0***	***30,5***	***754,0***	***30,7***
Développement du capital humain						
- Education et formation professionnelle	145,1	8,3	80,4	3,2	121,4	4,9
- Santé	112,6	6,4	257,3	10,2	154,8	6,3
Sous-total	***257,6***	***14,7***	***337,8***	***13,4***	***276,2***	***11,2***
Total	**1 750,8**	**100**	**2 516,8**	**100**	**2459,8**	**100**

Tableau 3: prêts de la CEB approuvés par pays (2003-2006), en '000 euros ; pays cible en grisé

Pays	2003, montant et %		2004, montant et %		2005, montant et %		2006, montant et %	
Albanie	-	-	-	-	23 169	0,9	29 000	1,2
Bosnie-Herzégovine			8 000 +200*	0,5	11 834 +400*	0,5	406,5*	…
Bulgarie	20 000	0,9	20 000	1,1	15 000 +150*	0,6	20 000	0,8
Croatie	38 632	1,8	79 367	4,5	22 662	0,9	45 232	1,8
Chypre	**200 000**	**9,3**	17 054	1,0	-	-	**-**	**-**
Rép. tchèque	-	-	20 000	1,1	20 000	0,8	-	-
Danemark	-	-	-	-	100 000	4,0	100 000	4,1
Estonie	150*	…	-	-	-	-	-	-
Finlande	50 000	2,3	50 000	2,9	**225 000**	**8,9**	**200 000**	**8,1**
France	50 000	2,3	-	-	-	-	-	-
Allemagne	*145 000*[1]	*6,7*	*60 000*[3]	*3,4*	***458 500***[6]	***18,2***	*92 500*[3]	*3,8*
Hongrie	-	-	**369 221**	**21,1**	185 000	7,3	**200 000**	**8,1**
Islande	-	-	**-**	**-**	-	-	40 000	1,6
Irlande	-	-	*100 000*[4]	*5,7*	-	-	-	-
Italie	***600 000***[2]	***27,9***	***330 200***[5]	***18,9***	*160 000*[7]	*6,4*	***475 000***[3]	***19,3***
Lettonie	2 000	0,1	5 000	0,3	100 000	4,0	21 000	0,9
Lituanie	6 292	0,3	-	-	2 500	0,1	-	-
Malte	**152 182**	**7,1**	-	-	-	-	**-**	**-**
Moldova	6 000	0,3	166*	-	-	-	4 900	0,2
Norvège	-	-	**119 000**	**6,8**	-	-	-	-
Pologne	110 000	5,1	75 000	4,3	**326 000**	**13,0**	120 000	4,9
Portugal	100 000	4,8	**204 660**	**11,7**	70 000	2,8	3 165,2	0,1
Roumanie	140 450	6,6	23 300	1,3	**200 000**	**7,9**	**829 000**	**33,7**
Serbie-Monténégro**					29 600	1,2	10 000 +406,5*	0,4
Slovaquie	4 859	0,2	-	-	-	-	-	-
Slovénie	-	-	20 000	1,1	30 000	1,2	20 000	0,8
Espagne	**214 852**	**10,0**	**250 000**	**14,3**	**327 500**	**13,0**	**150 000**	**6,1**
Suède	108 257	5,0	-	-	-	-	*100 000*[8]	*4,1*
"ex-Rép. yougoslave de Macédoine"	US$872*	…	-	-	10 000	0,4	-	-
Turquie	**200 000**	**9,3**	-	-	**200 000**	**7,9**	**-**	**-**
Total	2 148 524	100	1 750 802	100	2 516 765	100	2 459 797	100

* Dons ; ** Jusqu'à la séparation en 2006, après quoi seule la Serbie est demeurée membre de la CEB
[1] dont 77,5 millions d'euros bénéficiant au final à des pays cible.
[2] dont 120 millions d'euros bénéficiant au final à des pays cible
[3] bénéficiant au final à des pays cible
[4] dont 50 millions d'euros bénéficiant au final à des pays cible
[5] dont 100 millions d'euros bénéficiant au final à des pays cible
[6] dont 62.5 millions d'euros bénéficiant au final à des pays cible
[7] dont 100 millions d'euros bénéficiant au final à des pays cible
[8] pour l'infrastructure sociale dans les Etats baltes (Estonie, Lettonie, Lituanie)

Quelques exemples de projets soutenus par la CEB

Albanie

La CEB, par l'apport d'un soutien financier et technique dans le cadre d'un programme quadriennal, participe à la mise en oeuvre de la stratégie nationale albanaise pour **l'éducation**, l'accent étant notamment placé sur l'enseignement pré-universitaire. Dans ce cadre, la CEB a approuvé, en 2005, un projet **(d'une valeur de 12,4 millions €)** pour la rénovation d'écoles à Tirana et, en 2006, un autre projet (**d'une valeur de 14 millions €)** - en coopération avec la Banque mondiale - destiné à contribuer à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves, à l'augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement général secondaire, en particulier dans les groupes de population défavorisés, et à permettre à un grand nombre d'enseignements de bénéficier de programmes de formation. Le premier projet, non seulement apportera des ressources pour la construction de sept établissements scolaires et la réhabilitation de douze autres (ce qui bénéficiera à près de 17 000 enfants scolarisés et 1 000 enseignants) mais permettra également de créer une centaine de postes d'enseignant et 250 emplois dans le secteur du bâtiment ; enfin, il permettra de désamianter les bâtiments concernés.

De plus, un projet de **15 millions € pour le logement social** a été approuvé en 2006 (pour la construction de 1 100 appartements sociaux locatifs en faveur de groupes de population vulnérables tels que des personnes à bas revenus, victimes de violences, handicapés ou orphelins) et un projet de **10,8 millions €** a été approuvé en 2005 pour **des améliorations dans le secteur de la santé**. Dans le cadre du deuxième projet, des fonds ont été réservés pour les travaux de rénovation dans le CHU de Tirana (Hôpital Shkodra), notamment construction d'un nouveau bâtiment et réhabilitation de trois autres, en vue d'améliorer la qualités des services de soins de santé fournis à quelque 6 000 patients par an.

Bosnie-Herzégovine

Les projets soutenus par la CEB dans ce pays se focalisent sur **les retours de réfugiés** (notamment grâce à des projets concernant l'assistance médicale d'urgence et le logement social), les soins de santé primaires, l'éducation et la création d'emplois. Ainsi, en 2004, la Banque a accordé **un prêt de 8 millions d'euros** pour la reconstruction d'unités de logement et le soutien au retour en faveur de 4 500 personnes. Elle a également accordé **des dons pour 1,3 million $** (avec le HCR) pour permettre à des familles déplacées à l'intérieur du pays de revenir dans leurs foyers et de quitter les centres collectifs d'hébergement pour un logement permanent. En 2005, deux projets pour une valeur totale de **11,8 millions d'euros** ont été approuvés pour cofinancer l'établissement d'un système de **soins de santé primaires,** notamment par la construction, la rénovation et le rééquipement de centres médicaux sur tout le territoire, et l'achèvement de la reconstruction du **Lycée de Mostar**. En 2006, **15 millions €** ont été alloués par le biais de la Banque Intesa (Italie) pour la mise en œuvre de projets d'investissement dans les PME visant **à préserver et à créer des emplois**.

Bulgarie

En Bulgarie, la CEB a soutenu une série de projets en faveur de l'intégration sociale de la communauté rom, de la protection de l'environnement (renforcement de la côte de la Mer Noire) et du secteur de santé (amélioration des soins de santé primaires, réorganisation des services d'urgence et restructuration du secteur de la transfusion sanguine). Sur la période 2004-2006, la Banque s'est focalisée essentiellement sur les **projets de création et de préservation d'emplois (pour un total de 55 millions €**) mis en œuvre avec des PME et micro-entreprises existantes ou en démarrage. En 2005, la Banque a également accordé **un don de 150 000 €** pour améliorer l'accès **des enfants roms à l'enseignement** formel dans la municipalité de Nova Zagora.

Croatie

Outre le soutien que la Banque avait accordé à ce pays les années précédentes pour le retour et la réinstallation des réfugiés, la CEB s'est concentrée, de 2004 à 2006, sur des projets de reconstruction. En 2004, elle a approuvé des prêts de **53,8 millions €** pour achever la **reconstruction d'écoles endommagées par la guerre** et alloué **25,5 millions** € pour des projets multisectoriels destinés à

apporter des améliorations en matière de **santé, d'éducation et de protection de l'environnement dans les régions insulaires**. Plusieurs autres projets ont été financés par le biais de la Banque Intesa (Italie) en faveur de **projets sociaux pour les municipalités** (notamment **25,1 millions €** pour des infrastructures d'éducations, l'environnement et la modernisation rurale et urbaine) et **des investissements dans les PME (8,4 millions €)**. Un projet de **22,7 millions €** a été approuvé en 2005 pour financer la **restauration de trois sites culturels historiques** gravement endommagés par la guerre au début des années 1990 dans le comté de Vukovar-Srijemska. En outre, un grand projet dans le secteur de la santé, d'une valeur **de 45,2 millions €,** a été approuvé en 2006 pour la rénovation de sept **centres de soins** endommagés par la guerre et pour la modernisation de plusieurs hôpitaux régionaux.

Roumanie

La Roumanie a été l'un des bénéficiaires clés du financement de la CEB ces dernières années. Sur la période 2004-2006, des projets pour un total de 1,52 milliard € (dont 829 millions € pour la seule année 2006) ont été approuvés en faveur du logement social, des soins de santé, des secteurs de l'éducation et de l'environnement, ainsi que pour des programmes de création d'emplois et programme culturels.

Des efforts particuliers ont été déployés dans les domaines suivants:

- **réforme structurelle du secteur roumain du logement (140 millions €** alloués en 2005 pour la construction et la rénovation de près de 9 500 unités de logement social pour des personnes à faibles revenus),
- **protection de l'enfance (projet de 3,3 millions €** en 2004 pour aider les enfants des rues par la création de 20 centres spécialisés destinés à l'hébergement et à l'accompagnement ; autre projet de **10 millions €** en 2006 pour prévenir l'abandon d'enfants et promouvoir la réintégration des enfants abandonnés ; enfin, projet de **66,8 millions €** en 2006 pour la création et la réhabilitation d'infrastructures pour les soins à l'enfance dans tout le pays),
- **travaux de reconstruction et de prévention de catastrophes naturelles (457,7 millions €** en 2005-2006 pour restaurer et consolider des routes, des installations hydrotechniques et des zones côtières endommagées par les inondations ; et projet de **160 millions €** en 2006 pour moderniser les réseaux d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées et installations d'épuration dans des petites communes-bénéficiaires: environ 820 000 personnes),
- **programme d'investissement dans les PME (20 millions € en 2004 et 50,4 millions € en 2005**, via Unicredito Italiano), et
- **réhabilitation de monuments culturels et historiques (116,2 millions €** pour restaurer des bâtiments publics d'une importance culturelle majeure, tels que des musées et des théâtres, et **78,2 millions €** en 2006 pour 14 sites culturels qui devraient créer un millier d'emplois nouveaux).

Moldova

Le soutien de la CEB au développement de la Moldova s'est traduit par un projet dans le secteur des **soins de santé (6 millions €,** approuvé en 2003) et le financement de **projets de logements sociaux (4,9 millions €** en 2006) dans certaines municipalités sélectionnées sur tout le territoire du pays. Selon les estimations, quelque 1 500 personnes de groupes de population vulnérables, y compris des familles de réfugiés enregistrées en provenance de la Transnistrie, bénéficieront de ce soutien au logement. Un **don de 166 000 €** en 2004 a permis de mettre en oeuvre, avec l'UNICEF, un projet pour aider **les enfants précarisés.**

« Ex-République yougoslave de Macédoine »

Avec la Banque macédonienne pour la promotion du développement, la CEB a approuvé, en 2005, un projet de **10 millions € pour la création et la préservation d'emplois par le biais des PME.**

Serbie

En 2005, la CEB a financé plusieurs projets visant à **faciliter l'accès au logement pour les réfugiés, les anciens réfugiés et les groupes de population vulnérables (prêt de 10 millions € plus dons pour 1 million €** sur 2004-2005), la reconstruction et la réhabilitation de logements détruits par les inondations dans la région de la Voïvodine (9,6 millions €), un prêt global multisectoriel en faveur de projets sociaux dans les municipalités (60 millions € canalisés par le biais de banques étrangères, dont 40 millions € pour la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, la modernisation rurale et urbaine, ainsi que la protection du patrimoine historique) et **d'investissements dans les PME (20 millions €** via Banca Intesa).

En 2006, un projet de **10 millions €** a été approuvé en vue de financer **des réparations aux logements et infrastructures** après une série de glissements de terrain en Serbie centrale (un millier de foyers et 21 municipalités devraient bénéficier de cette aide). En outre, **un don de 0,4 million €** financera, avec le HCR, **des micro-prêts immobiliers pour l'intégration des réfugiés**.

Commission chargée du rapport : commission des questions économiques et du développement

Renvoi en commission : Doc. 10633 ; renvoi n° 3131 du 1 septembre 2005

Projet de recommandation adopté par la commission des questions économiques et du développement le 31 mai 2007.

Membres de la commission: M. Konstantinos Vrettos (Président), Mme Antigoni **Papadopoulos** (Vice-Présidente), Mr Márton **Braun** (Vice-Président), Mrs Doris **Barnett** (Vice-Présidente), MM. Ruhi Açikgöz, Ulrich Adam, Hans Ager, Mme Edita Angyalova, M. Abdülkadir Ateş, Mme Veronika Bellmann, MM. Radu Mircea **Berceanu**, Akhmed Bilalov (remplaçante : Mme Tatiana **Popova**), Vidar **Bjørnstad**, Jaime Blanco, Luuk Blom, Luc Van den Brande, Patrick Breen, Gianpiero Carlo Cantoni, Mme Cornelia Cazacu, MM. Erol Aslan Cebeci, Ivané Chkhartishvili Valeriu Cosarciuc, Ignacio **Cosidó**, Ioannis Dragassakis, Joan Albert Farré Santuré, Relu Fenechiu, Mme Urszula Gacek, MM. Carles Gasóliba, Zahari Georgiev, Francis Grignon, Kristinn H. Gunnarsson, Alfred Gusenbauer, Nick Harvey, Norbert Haupert, Željko Ivanji, Ivan Ivanov, Mme Danuta **Jazlowiecka**, MM. Miloš Jeftić, Ms Dagný Jónsdóttir, MM. Karen Karapetyan, Anatoliy **Korobeynikov**, Oleksiy Kunchenko, Serhiy Klyuev, Jean-Marie Le Guen, Harald Leibrecht, Mme Anna **Lilliehöök**, MM. Arthur Loepfe, Rune Lund, David Marshall, Jean-Pierre Masseret, Ruzhdi Matoshi, Miloš **Melčák**, José Mendes Bota, Mircea **Mereută**, Attila Mesterházy, Mme Ljiljana Milićević, MM. Neven Mimica, Gebhard Negele, Bujar Nishani, Mme Ganira Pashayeva, MM. Manfred Pinzger, Mme Liudmila **Pirozhnikova**, MM. Claudio Podeschi, Jakob Presečnik, Jeffrey Pullicino Orlando, Maximilian Reimann, Mme Maria de Belém Roseira, MM. Kimmo Sasi, Bernard Schreiner, Samad Seyidov, Mme Sabina Siniscalchi, MM. Giannicola Sinsi, Leonid Slutsky, Mme Geraldine Smith, M. Christophe Spiliotis-Saquet, Mme Aldona Staponkienė, MM. Stanislav Stashevskyi, Vjaceslavs Stepanenko, Frans Björn von Sydow, Mme Ester Tuiksso, MM. Oldřich Vojíř, Robert Walter, Paul **Wille**, Tadeusz **Wita**

N.B. : Les noms des membres qui ont pris part à la réunion sont imprimés en caractères **gras**

Chef du Secrétariat : M. Newman

Secrétaires de la commission : Mme Ramanauskaite et M. de Buyer